

# Ces assassins musulmans qui bafouent la loi française pour appliquer des fatwas islamiques...

écrit par Louise Langlois | 25 mars 2018



Au mois de janvier 2018, nous apprenions le décès de Mariama Kallo, une femme musulmane de 32 ans, originaire de Guinée, **victime de 23 coups de couteau** par son époux et défenestrée du 4ème étage à Montreuil-Sous-Bois (93). Cet homme, musulman, n'avait jamais accepté que son épouse vive selon le mode de vie occidentale, gagne un salaire et ne soit pas une femme soumise.

Derrière ces crimes d'honneur commis en France, ce sont les prémisses de la loi de la charia qui s'imposent progressivement dans notre pays. En filigrane, c'est la loi de l'islam qui marque son empreinte au détriment de notre corpus républicain. **Ces assassinats pourraient être requalifiés en « fatwas islamiques » puisque ces injonctions criminelles proviennent directement des préceptes du Coran.**

Ces menaces en provenance du monde musulman se font de plus en plus oppressantes sur notre territoire national, c'est un

rapport de force qui s'installe désormais face à la démographie exponentielle de la communauté musulmane de France. Plus l'islamisation de notre pays se développe, plus les revendications et intimidations islamistes se renforcent.

Certaines vidéos diffusées sur Youtube nous révèlent qu'il existe déjà en France des assises de la fatwa islamique. Véritables tribunaux de la charia, ces rassemblements sont l'occasion de répandre les conseils et les enseignements de Mahomet sur tout le territoire français, au détriment de notre socle républicain. Dans une vidéo tournée en décembre 2015 dans la Mosquée des Mureaux (78), soit un mois seulement après les attentats de Paris du 13 novembre 2015, un imam diffuse sa propagande salafiste avec la bénédiction d'Allah. Bien que peu audibles, les propos de cet imam sont traduits de l'arabe vers le français et rappellent les règles essentielles en matière de fatwas islamiques. Sous cette vidéo, il est également indiqué que tout musulman de nationalité française doit vivre en France selon l'éducation musulmane et ne doit pas prêter attention aux « paroles futiles jetées en l'air par des ignorants ingrats ».

Un reportage plus ancien, datant de 2011, est consacré à la ville de Lille, une région de France rongée par l'islamisme. Après les cinq premières minutes de ce reportage qui nous dresse un portrait désastreux des pratiques de l'islam dans le Nord, les révélations de l'avocat Frank Berton, ténor du Barreau, confirment qu'une fatwa islamique a été adressée à la justice française par « La Ligue Islamique du Nord » relatif à l'apostasie d'un ancien musulman de nationalité française. Cette structure, proche de l'UOIF, a ordonné aux juges français de se dessaisir de ce dossier afin que la loi de l'islam puisse s'appliquer convenablement et a obtenu gain de cause par la justice française : l'ancien musulman, malgré son apostasie, devait être enterré selon le rite musulman !

Progressivement, des musulmans de France expriment leur volonté de faire sécession créant un véritable danger de séparatisme islamiste au sein de notre pays. L'objectif est que la communauté musulmane de France soit soustraite de l'application des lois républicaines au profit des préceptes du Coran. Des dérives alarmantes qui menacent la cohésion de notre pays, nos libertés individuelles et la laïcité. L'islam s'immisce dans tous les rouages de notre société jusqu'à régler les moindres détails de la vie quotidienne, les pratiques alimentaires, la finance et les crédits bancaires, le droit de vie ou de mort sur les individus pourtant libres et égaux en droit sur notre sol français. Une fatwa islamique peut même condamner l'usage du préservatif en France, en vertu d'un verset coranique datant du Moyen-Age, le tout en totale contradiction avec les recommandations du Ministère de la Santé, créant ainsi des risques de contamination par le sida et de propagation des maladies sexuellement transmissibles :